

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1027^e séance, tenue le mardi 23 février 2010,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreau (en remplacement de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalonde, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry; les étudiants : M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer.

INVITÉS : Mme Diane Raymond, directrice, Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE, pour la délibération CE-1027-5;

Mme Michèle Doucet, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes, et M. André Vrins, professeur titulaire, Département de sciences cliniques, de la Faculté de médecine vétérinaire, pour les délibérations CE-1027-7.1 à 7.4.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurent J. Lewis, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président signale la nomination de M. Michel Carrier comme administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de médecine vétérinaire; M. Carrier siégera donc à la Commission des études comme membre d'office.

CE-1027-1

ORDRE DU JOUR

CE-1027-1

On prend note qu'en raison de la disponibilité des invités, le point 7 sera traité avant le point 6. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1026^e séance tenue le 15 décembre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP
Évaluation périodique des programmes d'études
 - Rapport du CIEP sur l'évaluation du programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde

6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de musique
 - Modifications aux conditions d'admissibilité des programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques, et du programme de Mineure *Musique, Arts et Société*
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences – École de relations industrielles
 - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation
 - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences
 - Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères—DELCE
 - Modifications au répertoire de cours
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences— Département des littératures de langue française
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en littératures de langue française
 - 6.6 Faculté des sciences de l'éducation
 - Modifications au programme de Baccalauréat enseignement des sciences et des technologies au secondaire
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
 - Création d'une concentration « Oncologie » au programme de D.E.S. en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires
 - 7.2 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
 - Création d'une concentration « Ophtalmologie » au programme de D.E.S. en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires
 - 7.3 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
 - Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires
 - 7.4 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
 - Création d'un programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires – disciplinaires
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1027-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1026^e SÉANCE

CE-1027-2

En réponse à une question, la secrétaire générale explique que de manière générale, les procès-verbaux de la Commission des études ne rendent pas compte des interventions de manière nominative, sauf dans les cas où la teneur et la nature des discussions le justifient.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1026^e séance tenue le 15 décembre 2009, tel que présenté.

CE-1027-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1027-3

Le président indique que la liste des affaires découlant de la 1026^e réunion a été déposée en séance, et invite les membres à en prendre connaissance.

CE-1027-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1027-4

CE-1027-4.1

Grève des chargés de cours membres du SCCCUM

CE-1027-4.1

Le président indique que l'on s'attend à ce que les chargés de cours membres du SCCCUM déclenchent une grève générale à compter de demain, à 13 heures. Le président observe que cette situation exercera des impacts sur le déroulement des activités académiques, et pourrait

nécessiter l'application de mesures exceptionnelles sur lesquelles la Commission des études serait appelée à se prononcer dans des délais très courts. Le président dit avoir confiance qu'en ces circonstances, les membres de la Commission des études feront montre de la souplesse nécessaire à la tenue de réunions extraordinaires ou de consultations, s'il y a lieu.

CE-1027-4.2

Qualité de la formation

CE-1027-4.2

Mme Michèle Brochu observe que la Commission des études procède à l'adoption de plusieurs projets de création de programmes, d'orientations ou d'options, mais que, dans plusieurs cas, ces créations ne sont pas accompagnées de ressources additionnelles. Dans ce contexte, des préoccupations ont été présentées sur la qualité de la formation et des enseignements.

Le président explique que les questions relatives à l'ajout de ressources additionnelles en lien avec la création ou la modification de programmes sont examinées préalablement, et sont également portées à l'attention du vice-rectorat–Planification et, s'il y a lieu, du Comité de la planification. Un plan d'affaires est également défini. Ainsi, l'ajout de ressources est pris en compte dans le cadre de la préparation et de l'implantation des projets. Par ailleurs, certains projets de création ou de modification peuvent découler du réaménagement d'offres de formation déjà existantes et pour lesquelles les ressources nécessaires sont déjà en place. Le président précise que la question des ressources nécessaires à l'implantation d'un programme est examinée aux différentes étapes de la préparation du projet et de son cheminement dans les instances.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP précise que par ailleurs, plusieurs programmes ont été fermés à l'admission.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification mentionne que si l'on consulte les Faits saillants de la Commission des études préparés annuellement, on observe que la Commission procède également à l'abolition de programmes. Le vice-*provost* précise que les questions relatives aux ressources requises pour les projets de modification et de création de programmes sont examinées en amont au niveau des vice-rectorats concernés, dans le cadre du *trinôme*, qui est composé, notamment, du vice-recteur–Planification, du vice-recteur adjoint aux études et du vice-recteur adjoint à la vie étudiante. L'évaluation des ressources nécessaires fait donc l'objet d'une analyse préalable, dans le cadre de laquelle les préoccupations signalées par Mme Brochu sont prises en compte. De plus, à la suite de l'adoption des projets par la Commission des études, ceux-ci sont transmis au Comité de la planification, notamment en vue de l'adoption de plans de développement par lesquels on s'assure que les ressources nécessaires à l'implantation et au développement des programmes seront disponibles.

CE-1027-4.3

Résultats des admissions et des inscriptions

CE-1027-4.3

Le président donne la parole au registraire pour la présentation de résultats récents relativement aux processus d'admission et d'inscription.

Le processus d'admission au trimestre d'automne 2010 est engagé et présente, à ce jour, des indicateurs encourageants. La date limite pour présenter une demande d'admission pour les finissants des cégeps est le 1^{er} mars. Par ailleurs, le traitement des demandes transmises par les autres catégories de candidats a été effectué, et présente des indicateurs positifs. Les données actuelles doivent être considérées avec prudence, dans l'attente des résultats qui seront vérifiés au terme du processus. À cette étape, la situation reste comparable à celle que l'on observait l'année dernière à la même période, et ce, tant pour les programmes de premier cycle que pour les programmes d'études supérieures.

CE-1027-5

COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—CIEP
Évaluation périodique des programmes d'études
- Rapport du CIEP sur l'évaluation du programme de
Baccalauréat en enseignement du français langue seconde
A-33/1027^e/736

CE-1027-5

La Commission reçoit Mme Diane Raymond, directrice du BEEPE.

Le président invite Mme Raymond ainsi que le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier, à présenter le rapport relatif à l'évaluation du programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde.

Mme Diane Raymond mentionne que le processus d'évaluation du programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde a été commencé en septembre 2008; le rapport d'autoévaluation a été complété en janvier 2009, et le rapport des experts externes a été remis en mai 2009. Les experts ont signalé l'excellence du rapport d'autoévaluation ainsi que des recommandations formulées. Le processus d'évaluation s'est déroulé conformément à la politique d'évaluation des programmes.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier, présente le rapport relatif à l'évaluation du programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde, en se reportant au document A-33/1027^e/736. Il précise, notamment, que ce programme a été évalué en premier en raison de son caractère de programme conjoint (le programme est offert conjointement avec l'Université McGill), que la Faculté souhaitait examiner plus attentivement. Considérant les cultures institutionnelles respectives des deux institutions concernées par ce programme conjoint, des recommandations ont porté sur des modalités qui permettront de faciliter la coordination du programme entre les institutions; des éléments ont déjà été définis ou mis en application en regard de cet aspect. Le processus d'évaluation a par ailleurs permis de confirmer la pertinence de maintenir cette offre de formation selon la formule de programme conjoint. M. Laurier apporte des précisions sur les recommandations du rapport, consignées aux pages 3 et 4 du document A-33/1027^e/736, et sur les mesures qui ont été ou seront définies afin d'y donner suite.

En réponse à une question, M. Laurier précise que les responsables du programme à l'Université McGill ont reçu le rapport d'autoévaluation ainsi que le rapport des évaluateurs externes, et recevront le rapport du CIEP une fois que celui-ci aura été déposé à la Commission des études. Il précise que conformément les deux institutions participent au comité de programme, et que toute décision prise en regard du programme relève des deux institutions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Rapport sur l'évaluation du programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde de la Faculté des sciences de l'éducation, présenté par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, conformément au document A-33/1027^e/736.

La Commission remercie Mme Raymond pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1027-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1027-6

Le vice-recteur adjoint aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

Le doyen de la Faculté de musique présente le projet inscrit au point 6.1.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 6.2 à 6.5.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente le projet inscrit au point 6.6.

CE-1027-6.1

Faculté de musique

CE-1027-6.1

- Modifications aux conditions d'admissibilité des programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques, et du programme de Mineure *Musique, Arts et Société*

A-33/1027^e/730, 730.1

La modification proposée aux conditions d'admissibilité aux programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques et au programme de Mineure *Musique, Arts et Société* consiste principalement en l'ajout d'une nouvelle modalité relative à la présentation, par les candidats, d'une lettre de motivation personnelle et d'un *curriculum vitae*. Cette modalité vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme, notamment en raison des profils de formation variés des candidats à ces programmes, et afin de prévenir un taux d'attrition qui s'avérerait élevé. La modalité proposée sera obligatoire en regard de l'étude du dossier d'admission, mais ne constituera pas un critère de sélection.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux conditions d'admissibilité aux programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques, et au programme de Mineure *Musique, Arts et Société*, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1027^e/730.

CE-1027-6.2

Faculté des arts et des sciences

CE-1027-6.2

École de relations industrielles

- Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles

A-33/1027^e/731, 731.1

La modification proposée au programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles comporte notamment des modalités visant à améliorer et à consolider les aspects de la formation liés à la gestion des ressources humaines, à la santé et sécurité du travail, aux relations du travail, en droit du travail et aux politiques gouvernementales du travail. Ainsi, le répertoire et les blocs de cours sont ajustés en conséquence, et la structure du programme est aménagée en fonction de quatre axes de formation (Gestion des ressources humaines; Relations du travail et droit du travail; Politiques gouvernementales du travail; Santé et sécurité du travail), lesquels reflètent les expertises développées à l'École de relations industrielles ainsi que dans les centres et groupes de recherche qui y sont rattachés. Le projet propose également la création d'un cheminement *honor* et la création d'un cheminement international dans le programme, ainsi que l'établissement d'un bloc de cours synthèse en relations industrielles. Les objectifs visés par le projet de modification portent principalement sur : l'adéquation du programme en regard des nouvelles exigences des ordres professionnels (le Conseil canadien des associations en ressources humaines, et l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec); une meilleure visibilité des spécificités du programme comparativement aux autres programmes universitaires correspondants; la reconnaissance de la participation des étudiants du programme aux concours

internationaux (par la création d'un nouveau cours intitulé *Projet intégrateur : concours universitaires*). La modification donne également lieu à la révision du répertoire de cours et au remaniement du bloc Y, lequel regroupera des cours permettant l'acquisition de connaissances connexes aux relations industrielles (langues, droit, économie, histoire, etc.). La présentation reporte au document A-33/1027^e/731, lequel explicite la justification du projet de modification ainsi que les réaménagements apportés à la structure et au répertoire de cours du programme.

Relativement à l'introduction d'un cheminement international, le vice-recteur adjoint aux études mentionne que la Sous-commission a reçu favorablement l'application d'une telle modalité, même si l'on n'a pas statué sur des balises quant à l'établissement de tels cheminements – comme c'est le cas, par exemple, des cheminements *honor*. Il signale par ailleurs la pertinence qu'il y aura d'examiner la nécessité de définir des balises pour l'établissement d'un cheminement international dans le cadre de programmes de Baccalauréat, et d'examiner certaines modalités propres à ces cheminements. Une réflexion est en cours sur cette question.

En réponse à une question, il est précisé que les réaménagements apportés au répertoire de cours ont fait l'objet d'un travail progressif, et que les professeurs ont eu la possibilité de prendre connaissance des ajustements qui en découleront en regard de la préparation de leurs cours.

À la suite de remarques, le vice-doyen de la FAS prend note de la possibilité d'ajouter un cours sur les différentes religions dans le bloc 72 Y, et de vérifier la possibilité que ce bloc comporte un plus grand nombre de cours portant sur le contexte québécois.

Le doyen de la Faculté de droit reçoit favorablement le projet présenté par l'École de relations industrielles; notamment, il signale que cette École constitue un milieu approprié pour évaluer la formule proposée du cheminement international.

En réponse à une question, il est précisé qu'un étudiant ne pourra pas suivre le cheminement *honor* et le cheminement international, le cheminement *honor* comportant deux trimestres.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles —comportant la création d'un cheminement *honor* et la création d'un cheminement international—, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1027^e/731.

CE-1027-6.3

Faculté des arts et des sciences

CE-1027-6.3

École de psychoéducation

- Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation

A-33/1027^e/732, 732.1

La modification proposée au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation se pose en regard de l'adoption prochaine du projet de Loi 50 —lequel aura pour effet de transformer les pratiques dans le domaine de la santé mentale, entre autres par la définition d'actes réservés pour les différentes professions concernées, dont la psychoéducation—, et en regard des exigences de l'ordre professionnel concerné (l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec—OCCOPPO) et du profil de compétences qui a été défini par cet organisme. Bien que l'accès à l'ordre professionnel soit fait sur la base du diplôme de Maîtrise en psychoéducation, d'autres débouchés professionnels existent pour les diplômés du programme de Baccalauréat. Il importe donc d'arrimer davantage la formation de

premier cycle avec celle du deuxième cycle, en vue d'une meilleure préparation à la poursuite d'études aux cycles supérieurs, tout en tenant compte d'objectifs liés à la formation professionnelle. Des réaménagements ont été apportés au répertoire de cours et à la structure du programme, notamment en vue d'améliorer la préparation aux activités de stage et afin d'introduire des cours pratiques, permettant de faciliter le transfert des apprentissages théoriques. Le projet de modification se pose également en regard d'une meilleure identification des besoins de formation manifestés par les étudiants et afin d'améliorer le taux de diplomation, et en regard de l'arrimage du programme avec les expertises développées à l'École, à travers son corps professoral. La présentation reporte au document A-33/1027^e/732, lequel explicite le contexte et les modalités du projet de refonte, et présente les tableaux relatifs à la structure et aux cours du programme modifié; le document comporte également une annexe sur le profil des compétences générales des psychoéducateurs défini par l'OCCOPPQ.

À la suite d'une remarque sur cette question, il est précisé que l'échéancier prévu pour l'implantation du programme qui est présenté dans le document de présentation (page 11) devra être ajusté; l'implantation du programme se fera donc au trimestre d'automne 2010.

Le doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions reçoit favorablement le projet présenté, notamment en regard du fait que celui-ci propose une réintégration des approches d'intervention en psychoéducation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1027^e/732.

CE-1027-6.4

Faculté des arts et des sciences
Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères—DELCE
- Modifications au répertoire de cours

CE-1027-6.4

A-33/1027^e/733, 733.1

Les modifications proposées au répertoire de cours de la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères—DELCE portent sur la mise à jour des contenus des cours de langues secondes et étrangères afin qu'ils soient conformes à un cadre internationalement reconnu dans le domaine des langues secondes et étrangères, soit le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, rendu public en 2000 par le Conseil de l'Europe. Ce cadre sert de référence commune pour établir des niveaux de compétence en langues, lesquels sont reconnus internationalement. Les modifications au répertoire de cours en vue de l'application de ce cadre de référence se posent en raison de l'internationalisation des études, de la confirmation de l'application d'une démarche pédagogique qui soit orientée vers des compétences à atteindre, et de la recherche d'une plus grande adéquation entre les manuels disponibles sur le marché et les contenus des cours. L'application de la modalité du cadre de référence sera effectuée de manière progressive, selon trois phases pré-déterminées. La présentation reporte au document A-33/1027^e/733, lequel explicite le contexte et la justification du projet, la description des trois phases de l'application progressive de la modification et de l'ajustement du niveau des cours, selon les différentes langues, ainsi que le tableau des modifications apportées au répertoire de cours.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation signale la pertinence du projet de modification présenté, par lequel on propose l'utilisation d'un cadre de référence reconnu. Cette approche constitue un progrès important en regard de la situation antérieure. Il mentionne, par ailleurs, que certaines propositions quant aux séquences d'apprentissage apparaissent ambitieuses et devront éventuellement faire l'objet d'ajustements.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au répertoire de cours de la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères—DELCE, à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1027^e/733.

CE-1027-6.5

Faculté des arts et des sciences

CE-1027-6.5

Département des littératures de langue française

- Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en littératures de langue française

A-33/1027^e/734, 734.1

Les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en littératures de langue française se posent essentiellement en regard d'objectifs liés à la réduction de la banque de cours et au resserrement de la structure du programme. Les réaménagements afférents ont ainsi été apportés au répertoire de cours (cours obligatoires et cours à option). L'offre de cours a également été révisée afin de la faire correspondre de façon réaliste aux expertises et aux effectifs professoraux du Département. La répartition des blocs de cours du programme a été modulée en conséquence, donnant lieu à la diminution du nombre de blocs de cours pour certains segments de la structure. Des modifications correspondantes et de concordance ont été apportées aux programmes de Majeure et de Mineure. La présentation reporte au document A-33/1027^e/734, lequel explicite la description et la justification du projet, la structure et le répertoire de cours des programmes modifiés ainsi que des statistiques sur le nombre de cours des blocs obligatoire et des blocs à option à la suite des modifications apportées.

M. Xavier Fabian indique qu'à la suite de la consultation de l'association étudiante du Département des littératures de langue française, il a constaté que celle-ci a exprimé son désaccord en regard de certains aspects du projet de modification, notamment sur la diminution du nombre de cours portant sur les théories littéraires, passant de 16 à 9 théories, ce qui ne permettra pas d'approfondir l'ensemble de ces théories. M. Fabian indique que les membres étudiants s'opposeront à l'adoption du projet de modification.

Le vice-recteur adjoint aux études signale que la Sous-commission du premier cycle a convenu, à la majorité, de recommander, à la Commission des études, l'approbation du projet de refonte, tout en prenant acte de l'opposition présentée par M. Fabian au moment de l'étude de ce projet à la Sous-commission.

MM. Xavier Fabian et Éloi Lafontaine Beaumier demandent que leur opposition en regard du projet présenté soit inscrite nommément au procès-verbal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en littératures de langue française, au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1027^e/734.

CE-1027-6.6 Faculté des sciences de l'éducation CE-1027-6.6
- Modifications au programme de Baccalauréat enseignement
des sciences et des technologies au secondaire

A-33/1027^e/735, 735.1

Les modifications au programme de Baccalauréat en enseignement (B.Ed.) des sciences et des technologies au secondaire consistent principalement à restructurer les blocs de cours obligatoires et les blocs de cours à option dans les trois profils —Physique, Chimie et Biologie—, afin d'offrir des cours qui soient davantage en lien avec les programmes de formation de l'école québécoise, et afin de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans d'autres disciplines connexes. Les modifications ainsi apportées à la structure du programme touchent les segments 80, 81 et 82 du programme.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation et le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences signalent la qualité de la collaboration qui a eu cours entre ces deux Facultés en regard du projet présenté.

En réponse à une question, il est précisé que l'implantation du programme modifié ne sera pas effectuée par étapes; les composantes de la modification sont déjà entièrement imbriquées dans la nouvelle structure, et le programme sera implanté pour recevoir les prochaines cohortes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat (B.Ed.) en enseignement des sciences et des technologies au secondaire, à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1027^e/735.

CE-1027-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1027-7

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4. Pour la présentation de ces projets, la Commission reçoit Mme Michèle Doucet, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes, et M. André Vrins, professeur titulaire au Département de sciences cliniques, de la Faculté de médecine vétérinaire.

CE-1027-7.1 Faculté de médecine vétérinaire CE-1027-7.1
Département de sciences cliniques
- Création d'une concentration « Oncologie » au programme de D.E.S.
en médecine vétérinaire, option *Sciences cliniques vétérinaires*

A-33/1027^e/726

La Commission reçoit Mme Michèle Doucet, vice-doyenne, et M. André Vrins, professeur titulaire, de la Faculté de médecine vétérinaire, pour la présentation des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

La création d'une concentration « Oncologie » —ainsi que la création d'une concentration « Ophtalmologie » inscrite au point 7.2 suivant— dans le programme de D.E.S. en médecine vétérinaire, option *Sciences cliniques vétérinaires*, vise les objectifs suivants : 1) mieux répondre à un besoin de formation de spécialistes en oncologie et en ophtalmologie vétérinaires (dans le cadre de la pratique, de l'enseignement, de la recherche clinique et du service à la clientèle); 2) répondre aux critères de reconnaissance de ces spécialistes au Québec; 3) répondre le plus adéquatement possible aux normes croissantes et aux exigences de chacune des disciplines en pratique de la médecine vétérinaire; 4) offrir une plus grande diversité dans les spécialités du programme. Les formations proposées par ces concentrations permettront à l'étudiant de compléter

un programme conforme de D.E.S., ainsi que d'être éligibles aux examens des différentes spécialités des Collèges américains. Les stages cliniques seront offerts au Centre hospitalier universitaire vétérinaire-CHUV, et l'enseignement sera dispensé par des professeurs spécialistes. Le programme de D.E.S. est composé d'une diversité de concentrations qui s'appuient, chacune, sur un nombre restreint de professeurs spécialistes. Selon la pratique en vigueur dans les facultés vétérinaires canadiennes, ces concentrations ne sont offertes que si les ressources et l'encadrement le permettent. Ce sera le cas pour les deux nouvelles concentrations proposées, pour lesquelles aucune ressource n'est demandée en regard de leur création. La création des concentrations « Oncologie » et « Ophtalmologie » a été initiée à partir d'une demande de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui a introduit une requête auprès de l'Office des professions afin de faire reconnaître de nouvelles spécialités en médecine vétérinaire. Les spécialités de l'oncologie et de l'ophtalmologie constituent des expertises de la Faculté de médecine vétérinaire, et pourraient être ainsi incluses dans l'exercice de reconnaissance des spécialistes en médecine vétérinaire. La reconnaissance de ces spécialités au Québec permettra également un meilleur positionnement en regard du recrutement national et international. La présentation reportée aux documents A-33/1027^e/726 et 727, lesquels comportent également les tableaux relatifs à la structure et aux cours des concentrations proposées.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur le nombre d'étudiants par concentrations et sur les ressources et les expertises professorales. Notamment, il est mentionné qu'il peut arriver qu'une concentration ne reçoive qu'un seul étudiant; les étudiants du programme de D.E.S. étant rémunérés, les concentrations sont offertes uniquement si les ressources nécessaires sont disponibles. Relativement à la concentration « Oncologie », il est précisé que bien qu'un seul professeur soit associé à cette spécialisation, des professeurs cliniciens participent également à cette formation. On vise également à établir des partenariats avec des cliniques privées. Par ailleurs, des cours de cette concentration sont également intégrés à la structure d'autres concentrations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration « Oncologie » au programme de D.E.S. en médecine vétérinaire, option *Sciences cliniques vétérinaires*, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1027^e/726.

CE-1027-7.2

Faculté de médecine vétérinaire
Département de sciences cliniques

CE-1027-7.2

- Création d'une concentration « Ophtalmologie » au programme de D.E.S. en médecine vétérinaire, option *Sciences cliniques vétérinaires*

A-33/1027^e/727

La présentation du projet mentionné a été traitée au point 7.1 précédent.

On prend note d'une remarque sur la possibilité de remplacer le mot « insulte » (au sens d'atteinte ou de blessure) dans la description du cours MEV 6725AB (page 11 du document A33/1027^e/727).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration « Ophtalmologie » au programme de D.E.S. en médecine vétérinaire,

option *Sciences cliniques vétérinaires*, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1027^e/727.

CE-1027-7.3	Faculté de médecine vétérinaire Département de sciences cliniques - Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires	CE-1027-7.3
<hr/>		
A-33/1027 ^e /728		

La modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires–IPSAV s'accompagne de la création d'un programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires–disciplinaire –projet inscrit au point 7.4 suivant. Ces deux programmes constituent des programmes courts de perfectionnement, à caractère multidisciplinaire. Les réaménagements proposés permettront de mettre en place, d'une part, un programme qui regroupera les options basées sur diverses espèces animales (soit le programme IPSAV déjà existant), et, d'autre part, un programme qui regroupera les options liées à une formation clinique dans une discipline donnée (soit le programme IPSAV disciplinaire). Ces programmes permettront de répondre à des besoins de formation réels. La structure de ces programmes comporte 5 crédits de cours obligatoires et 40 crédits de stage. La présentation reporte aux documents A-33/1027^e/728 et 729.

En réponse à une question présentée, il est mentionné que les formations proposées par ces projets permettront de répondre en partie à la pénurie de vétérinaires en régions rurales, notamment en assurant la formation de spécialistes, formation par laquelle on favorisera le développement de modèles, par un effet d'entraînement. Cette approche ne constitue qu'un volet parmi d'autres en regard de la résolution de la problématique signalée. Par ailleurs, il est précisé que les étudiants dans les domaines couverts par ces programmes peuvent recevoir des subventions du MAPAQ.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1027^e/728.

CE-1027-7.4	Faculté de médecine vétérinaire Département de sciences cliniques - Création d'un programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires – disciplinaires	CE-1027-7.4
<hr/>		
A-33/1027 ^e /729		

La présentation du projet mentionné a été traitée au point 7.3 précédent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires—disciplinaires, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1027^e/729.

La Commission remercie Mme Doucet et M. Vrins pour leur présentation; ceux-ci quittent la séance.

CE-1027-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-1027-8

Le président invite les membres à consulter le site des secteurs admission et recrutement du Registrariat; ce site a été récemment modifié et constitue un outil dynamique et une vitrine représentative.

CE-1027-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-1027-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 23 mars 2010, à 14 heures.

CE-1027-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1027-10

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté tel que modifié le 23 mars 2010 – délibération CE-1029-2.1

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier